

Les Temps d'accueil

Afin de bien organiser les journées de votre ado, plusieurs temps d'accueil sont mis en place :



➤ Matin :

- ① De 8h30 à 9h à la **Maison de l'Enfance** (1er étage, à côté de la salle des animateurs)
☞ Ce temps d'accueil concerne les ados **qui ne se rendent pas en autonomie** sur la Guilde.
départ pour la guilde vers 8h50

- ② De 9h à 9h30 à **La Guilde**

➤ Après-midi :

- ③ De 13h30 à 14h15 à **La Guilde** (arrivées échelonnées)

➤ Soir :

- ④ De 17h30 à 18h30 à **La Guilde** (départs échelonnés)

⚠ Important : Le Club Ados ouvre à 8h30. Votre enfant ne pourra pas être accueilli avant cet horaire.

Départ en autonomie

Si vous autorisez votre enfant à **rentrer seul à votre domicile**, il est **obligatoire** de remplir l'**autorisation de départ** prévue à cet effet (document à nous retourner complété et signé).

Sans cette autorisation, votre ado restera sous la responsabilité de l'animatrice jusqu'à la prise en charge par un parent ou un responsable légal.

Les repas du midi

Votre ado a la possibilité de **déjeuner le midi à la Maison de l'Enfance**.

👉 L'inscription se fait via la **fiche d'inscription des vacances**. (Mettre des croix dans les cases)

Les temps d'activités

Les activités ont lieu :

- ① De 9h30 à 11h45
- ② De 14h30 à 17h30 (sauf sorties spécifiques ou soirées)

👉 Les lieux varient en fonction des activités programmées sur la fiche d'inscription des vacances ou sur les autorisations parentales.

Les trajets à pied et responsabilités

- Lors des **trajets aller et retour** vers un lieu d'activité,
👉 votre ado **n'est pas sous la responsabilité de l'équipe d'animation** s'il n'est pas accompagné par l'animatrice.
- **À l'arrivée sur le lieu d'activité**, votre ado est pris en charge par l'animatrice, qui encadre l'activité (seule ou avec un intervenant extérieur).
- **Pendant toute la durée de l'animation**, votre ado est sous la responsabilité de l'animatrice.
- **À la fin de l'activité** :
 - ★ Avec autorisation de départ → votre ado peut rentrer seul
 - ★ Sans autorisation → il reste sous la responsabilité de l'animatrice jusqu'à la prise en charge par un parent
- Concernant le **trajet vers la restauration scolaire** de la Maison de l'Enfance :
👉 votre ado **n'est pas sous la responsabilité de l'équipe** s'il n'est pas accompagné de l'animatrice.

Pour les jeunes de plus de 15 ans

👉 Votre ado a des idées, des envies de projets ?

Séjours, sorties, soirées... **Roxane est à votre disposition** pour accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs projets.

N'hésitez pas à la contacter !